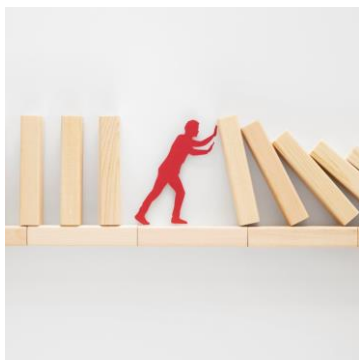


## PROGRAMME ACTEUR PRAP 2S

### L'intitulé de la formation

**Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique pour des salariés du domaine sanitaire et social (Formation ACTEUR PRAP 2S).**



### Le public cible

Peuvent se présenter à cette formation toutes les personnes souhaitant développer leurs connaissances et compétences dans le domaine de la prévention afin de conserver son capital santé.

### Le nombre de stagiaires par session

Le nombre de stagiaire est limité à 10 candidats par session de formation, dans le respect du référentiel de formation PRAP 2021.

### Les prérequis nécessaires pour prétendre à suivre la formation

Aucun

### L'organisation et les modalités de déroulement de la formation (intersession notamment)

La formation aura lieu sur quatre journées pour une durée totale de 28 heures.  
Les horaires de la formation seront à définir précisément avec l'entreprise. Les deux premières journées seront idéalement consécutives et les deux dernières journées seront réalisées trois à cinq semaines après la première session afin de pouvoir produire un travail intersession (temps de production de 45 mn à 1 h à prévoir dans le cadre de l'exercice professionnel).

### La durée de la formation

Quatre journées en 2+2 pour une durée totale présentielle de 28 heures.



## Les objectifs de la formation

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien.

COMPÉTENCES VISÉES :

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.
- Inscrire ses actions dans la démarche de prévention de la structure.
- Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels.
- Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles.

### **PROGRAMME A TITRE INDICATIF**

#### **1/ Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques professionnels**

- Les cadres légaux et institutionnels de la prévention des risques.
- Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance.
  - Les processus d'apparition des risques professionnels.
  - Les différents risques du secteur sanitaire et social.
- Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle.

#### **2/ Inscrire ses actions dans la démarche de prévention**

- Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention de la structure.
  - Participer activement à la démarche de prévention.
  - Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention.

#### **3/ Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels**

- Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies.
- Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de mobilisation et de TMS.
- Identifier les composantes d'une situation de travail génératrices de risques.
  - Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles.
- Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle.
  - Les outils de recherche d'améliorations préventives.

#### **4/ Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles**

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
  - Les handicaps physiques dus au travail.
- Les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain.
  - L'utilisation des aides techniques préventives.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et de l'autre



## Les modalités d'animation et moyens d'encadrement de la formation

Un formateur PRAP 2S certifié à jour sur le logiciel FORPREV dispense la formation et pratique une évaluation formative en rapport avec les exigences du référentiel PRAP 2S.

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Applicatives et expérimentations pratiques ainsi que jeux de rôles

Applications concrètes et retours d'expérience

70 % pratique 30 % théorique

## Les modalités d'évaluation des acquis de la formation

### **ÉVALUATION & CERTIFICATIONS**

Les participants à la formation devront réaliser une analyse de situation de travail et ils devront compléter une fiche d'analyse qui sera corrigée en groupe et sera le support de l'épreuve certificative pour la validation du certificat PRAP 2S.

Les candidats seront aussi évalués sur l'accompagnement de la mobilité lors d'études de cas dans le respect des principes de prévention et en lien avec les analyses de travail produites.

Une fois ces épreuves certificatives acquittées, un certificat d'Acteur PRAP 2S valable 24 mois, est délivré à l'issue de la formation, accompagné d'une attestation individuelle de formation.